



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la CNBA**

**du 7 février 2013
Séance n ° 109**

Délibération n ° 4

**Reprise des négociations destinées à la refonte du contrat type
au voyage**

Suite à la présentation faite en séance, le conseil d'administration a pris la délibération suivante.

Article 1 : réponse à la proposition du Ministère

La CNBA accepte la proposition du Ministère des transports de reprendre les négociations, suite aux précisions apportées quant à la participation des représentants des courtiers aux négociations. Elle donne son accord à la participation de l'union TLF aux négociations sous réserve que les représentants présents ne s'expriment qu'au nom des commissionnaires de transport et non en celui des courtiers.

Article 2 : nomination des personnes chargées de représenter la CNBA dans les négociations

Le conseil d'administration de la CNBA mandate un administrateur et la juriste de la CNBA pour représenter la CNBA dans les négociations.

L'administrateur nommé par le conseil d'administration est : M. Bruno COSSIAUX.

Le 8 février 2013

Le Président de la Chambre Nationale
de la Batellerie Artisanale

Michel DOURLENT